



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 1

Question écrite n° 2460

Texte de la question

A l'occasion du débat sur la ville et les banlieues, M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme annonçait, le 28 avril 1993, des orientations pour « rendre leur dignité urbaine » aux quartiers déstructurés par des aménagements inappropriés. Monsieur le ministre évoquait en particulier la nécessité de « remédier aux blessures urbaines causées par le passage des voies rapides ». Cela sur la base de projets de ville réalisés en concertation avec les habitants, afin de « réaliser un urbanisme à taille et à visage humains ». S'appuyant sur ces déclarations, M. Patrick Braouezec attire l'attention sur la question de l'autoroute A1, dans sa traversée de La Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). En 1965, l'État a mutilé et défiguré La Plaine-Saint-Denis en imposant, à sa seule initiative, une autoroute à ciel ouvert qui sépare depuis maintenant vingt-huit ans un quartier de ville en deux parties. Longtemps réclamée par les élus, les habitants et les entreprises de Saint-Denis, la couverture de l'autoroute A1 a finalement fait l'objet d'une décision puis, à la demande de la présidence de la République, d'un concours d'architectes dans le cadre de la qualité des constructions publiques. L'État semblait ainsi vouloir porter réparation. En 1984, un projet architectural est retenu, et les travaux vont même débuter. Mais devant l'acharnement de la direction départementale de l'équipement à « deshabiller » leur projet, l'équipe d'architectes lauréate démissionne et le chantier est arrêté. Aujourd'hui, un nouveau projet d'aménagement permettrait de reprendre les travaux et de réaliser une couverture à la hauteur des besoins et des enjeux de la Plaine-Saint-Denis. Mais l'État a jusqu'à présent refusé d'investir dans une structure semi-lourde. La couverture de l'autoroute A1 est pourtant le préalable fondamental à la réalisation du projet urbain élaboré pour la renaissance de La Plaine-Saint-Denis, dans la concertation la plus large. Ce projet pour la revitalisation économique et urbaine de ce site, conforme par les orientations inscrites dans l'ébauche du SDAU-RIF, ne pourra en effet aboutir que si l'autoroute est couverte. Cette nécessité de rendre son sol au quartier de La Plaine-Saint-Denis se vérifie à la fois dans le cadre d'une politique de la ville efficace (reconstruire un quartier à visage humain), dans un objectif de relance économique (installation d'entreprises sur les voies de l'Europe du Nord et contribution à la relance du BTP) et bien évidemment pour la qualité de l'environnement (niveau sonore et pollution). C'est pourquoi il lui demande de faire connaître les dispositions qu'il entend mettre en œuvre pour débloquer enfin le dossier de la couverture de l'A1 dans sa traversée de La Plaine-Saint-Denis.

Texte de la réponse

La Plaine-Saint-Denis a été retenue au rang des grands projets de développement économique et urbain dans le projet de schéma directeur de l'Ile-de-France. Le site du Cornillon a, de plus, été retenu pour l'emplacement du grand stade qui accueillera la coupe du monde de football en 1998. Dans ce cadre, un nouveau projet de couverture lourde a été mis au point avec la ville de Saint-Denis qui s'élève à 485 MF, montant très nettement supérieur au projet initial (230 MF). Le solde du financement, soit 255 MF, sera assuré par l'État et la région d'Ile-de-France, la ville de Saint-Denis prenant à sa charge les aménagements de surface.

Données clés

Auteur : [M. Braouezec Patrick](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2460

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1702

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 494